



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question au Gouvernement n° 2926

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Françoise Imbert, pour le groupe socialiste.

Mme Françoise Imbert. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Monsieur le ministre, le quarante-quatrième Salon du Bourget qui vient de se tenir a consolidé les positions européennes, notamment celles du groupe Airbus.

La coopération européenne en matière d'armement a connu des avancées satisfaisantes alors que le renouvellement de la force aérienne de projection est attendue avec impatience. En effet, la grande majorité des avions de transport dont disposent les forces aériennes européennes ont une moyenne d'âge supérieure à vingt-cinq ans et correspondent peu aux nouveaux besoins de la projection de forces ou d'aide humanitaire.

La France et l'Allemagne ont confirmé qu'elles acquerraient le futur avion européen de transport militaire, l'Airbus A 400 M, qui doit assurer la relève des C 160 Transall. Ce projet est ambitieux dans la mesure où il concrétisera une Europe de la défense. Il sera également créateur de nombreux emplois au niveau européen. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des précisions sur l'engagement de ces deux pays ? Pouvez-vous également nous dire dans quelles conditions le projet sera ouvert à d'autres pays européens ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Madame la députée, la réponse peut être très simple et concise. C'est un effet de l'Europe de la défense: sept pays européens se sont mis d'accord pour définir les objectifs de la future génération d'avions de transport. Cela a un sens profondément politique, car en même temps sont définies les missions et les capacités de projection que ces pays veulent se donner ensemble.

La mise au point de cet accord a par ailleurs rencontré une logique de politique industrielle: l'ensemble EADS a acquis toutes les compétences technologiques et financières pour concevoir et développer un nouveau modèle de ce type.

L'année dernière, sept pays européens se sont associés pour donner la préférence au projet EADS, qui était le mieux adapté à nos capacités et aux performances que nous souhaitons. Depuis lors, un groupe de travail multinational a été mis en place à Toulouse pour élaborer le contrat industriel. Cela a abouti, mardi dernier, au Bourget, à la signature d'un protocole portant sur l'achat de 212 avions, avec un prix maximum et un délai de trois mois pour conclure le contrat industriel définitif. Nous sommes d'ailleurs désormais neuf puisqu'aux sept pays initiaux - les cinq pays les plus peuplés plus la Belgique et la Turquie - se sont ajoutés le Luxembourg et le Portugal.

Nous voyons donc se concrétiser des décisions aussi bien de politique européenne de la défense que de politique industrielle approuvées par le Parlement. Cela représentera un volume d'activité pour les douze ans à venir de 180 milliards de francs, je devrais plutôt dire de 27 milliards d'euros. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2926

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juin 2001, page 4868

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 juin 2001